



## Centre Communal d'Action Sociale

### Conseil d'Administration du 27 février 2014 Relevé de décisions

#### Point n° 1 : Présentation du compte de gestion 2013

Les membres de l'Assemblée constatent à l'unanimité que le Compte de Gestion du Receveur Municipal est conforme aux écrits du Compte Administratif dressé par le Président.

#### Point n° 2 : Approbation du compte administratif 2013

Les membres de l'Assemblée (hormis le Président qui ne participe pas au vote) fixent comme suit, à l'unanimité, les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2013 :

- Section Fonctionnement : déficit de 1 339,85€ €
- Section Investissement : déficit de 17 780,78€ €.

#### Point n° 3 : Affectation des Résultats de l'Exercice 2013

Les membres de l'Assemblée adoptent à l'unanimité l'affectation proposée concernant les résultats de l'exercice 2013.

#### Point n° 4 : Budget Primitif 2014

Les membres de l'Assemblée adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2014.

#### Point n° 5 : Détail des opérations d'investissement 2014

Les membres de l'Assemblée adoptent à l'unanimité les opérations d'investissement proposées pour 2014.

#### Point n° 6 : Personnel : Modification du Règlement du Compte Epargne Temps (CET)

Les membres de l'Assemblée valident à l'unanimité la modification du règlement du Compte Epargne Temps en raison de l'impossibilité pour certains agents, pour raison de santé, de prendre une partie de leurs congés annuels.

Point n° 7 : Personnel : Ratios pour les avancements de grades

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité le tableau des ratios d'avancements de grades proposés pour l'année 2014, en fonction du nombre d'agents promouvables :

Cat.	Cadre d'emploi	Grade initial	Grade proposé	Nbr d'agents concernés
B	Animateur	Animateur	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Total				2

Point n°8 : Demande d'aide financière

Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité d'accorder à une jeune côtoise en difficulté, après étude de son dossier transmis par une Assistante sociale, un don de 177,81€ pour le règlement d'une facture d'eau.

La Côte-Saint-André, le 5 mars 2014

Jacky Laverdure

Maire et Président du C.C.A.S.